



Communiqué de presse

Jeudi 24 juin 2021

La Ville de Paris lance la Charte pour l'occupation temporaire et transitoire au Village Reille

Ce jeudi, Emmanuel Grégoire, Premier adjoint de la Maire de Paris, a présenté la « Charte pour l'occupation temporaire et transitoire » au Village Reille dans le 14^e arrondissement. La Ville de Paris et ses partenaires publics et privés, s'engagent à développer massivement l'installation de projets innovants temporaires et transitoires dans des bâtiments ou des terrains en attente de projets pérennes.

Face à la rareté du foncier et à des besoins toujours croissants, l'occupation temporaire offre l'opportunité d'une activation des sites, d'une valorisation de lieux sinon laissés vacants ainsi que d'une relance économique, solidaire, sociale, culturelle et festive pour de nombreux acteurs dont l'activité a pu être très fortement ébranlée par la crise.

Depuis 2019 et la publication de la première Charte en faveur de l'occupation temporaire, la Ville de Paris a engagé une dynamique inédite pour valoriser les espaces vacants avec ses partenaires. Cette démarche a permis de faire de Paris l'une des villes les plus innovantes pour le développement de l'urbanisme temporaire dans son patrimoine et plus largement sur le territoire parisien.

Avec cette nouvelle charte, la Ville de Paris va faire de l'urbanisme temporaire et transitoire une étape incontournable des projets urbains. 45 partenaires publics et privés – aménageurs, bailleurs, promoteurs, investisseurs ou institutionnels – s'engagent aux côtés de la Ville pour accompagner ces initiatives. L'objectif est d'ouvrir les sites vacants ou amenés à l'être à des projets à vocation solidaire, innovante, culturelle, ou festive, sur le territoire parisien et Grand Parisien.

Dans la lignée des Grands Voisins, le Village Reille s'inscrit dans la nouvelle Charte de l'occupation temporaire : anticipation du calendrier ; vocation solidaire ; diversité de la

programmation ; ancrage local. Le Village Reille est un ancien couvent mis à disposition pour une durée de 15 mois par In'li, filiale du groupe Action Logement et nouveau signataire de la Charte. Ce projet partenarial porté par Plateau Urbain et ses sociétaires accueille 60 personnes en situation de grande précarité dans un centre d'hébergement d'urgence opéré par l'association Aurore et dans une colocation solidaire gérée par Caracol. Le Village Reille rassemble 56 associations, structures de l'ESS, artistes, artisans.

« Nous sommes ravis d'être au Village Reille pour lancer cette nouvelle Charte de l'occupation temporaire et transitoire. Ce projet est l'une des incarnations de ce que nous souhaitons développer très largement avec nos partenaires. L'urbanisme temporaire et transitoire s'inscrit désormais au cœur des projets urbains à Paris, c'est une étape incontournable des opérations d'aménagement, des appels à projets innovants Réinventer comme des opérations de réhabilitation menées avec nos bailleurs. La Charte vise à construire un cadre d'ambitions partagées avec l'ensemble de l'écosystème pour le développement de cette pratique vertueuse qui réinvente le territoire et profite aux parisiennes et parisiens » souligne Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture du Grand Paris, de la transformation des politiques publiques et des relations avec les arrondissements.

Contact presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr

Aurore : Perrine Dequecker – 07 50 15 97 13 – p.dequecker@auore.asso.fr

Caracol : Elisa Desqué – elisa@colocationcaracol.com

Plateau Urbain : Anne Leroy – 06 50 86 52 24 – anne.leroy@plateau-urbain.com